

Séance ordinaire du 16 novembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 16 novembre 2009, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2009-11-0644

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item suivant :

5.5 Félicitations à monsieur Georges Coulombe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

16 novembre 2009

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Monsieur Claude Raymond, demeurant sur la rue Therrien, dépose une pétition signée par plusieurs résidents du quartier Saint-Eugène, s'opposant au projet d'implantation d'antennes de télécommunications de « Rogers Communications inc. » dont une sur un terrain situé au 320, rue Jacques-Cartier Sud.
- Madame Hélène Dussault, présidente de l'organisme Eco-train, fait part du dépôt, auprès du Service du greffe, d'une pétition signée par de nombreux citoyens, demandant la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière visant la mise sur pied d'un train de banlieue entre Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Monsieur Carol Caya, demeurant sur la rue Paquette, dépose une pétition signée par des contribuables du secteur Saint-Athanase sud, demandant l'annulation des frais qui sont réclamés pour le raccordement de leur propriété aux réseaux d'égout et d'aqueduc qui sont en construction présentement dans ce secteur.
- Madame Mélanie Vaillancourt, demeurant sur la rue Alain, demande que dans le cadre des travaux de construction des infrastructures municipales en cours dans cette rue, celle-ci soit prolongée sur une distance d'environ 14 mètres, soit jusqu'à l'extrémité de sa propriété. Elle dépose une demande écrite à cette fin.
- Monsieur Maxime Tremblay, demeurant sur la rue Gaudette, propose au Conseil de tenir compte de la préservation de la biodiversité dans toute décision qui sera prise. À cet égard, il lui demande de s'assurer de la conservation du boisé Douglas dans son état actuel.

-- -- --

PROCÈS-VERBAUX

No 2009-11-0645

16 novembre 2009

Adoption des procès-verbal des séances du 21 et 28 septembre 2009

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 21 et 28 septembre 2009, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 21 et 28 septembre 2009 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0646

Dépôt des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 24 et 30 septembre 2009

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accuse réception des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 24 et 30 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2009-11-0647

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relatif au règlement n° 0877

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi une procédure d'enregistrement portant sur le règlement n° 0877 a été tenue les 5, 6 et 7 octobre 2009, de 9 h 00 à 19 h 00;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

16 novembre 2009

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0877 intitulé : « Règlement autorisant l'exécution de travaux de décontamination et d'aménagement du stationnement municipal P-22 situé sur la rue Richelieu décrétant une dépense n'excédant pas 1 360 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0648

Désignation du maire suppléant

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que monsieur le conseiller Yvan Berthelot soit par la présente désigné maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 30 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0649

Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec – Réaménagement de la route 223

CONSIDÉRANT que la construction d'un nouveau pont no 9 donnant accès aux îles Sainte-Marie et Sainte-Thérèse nécessite des travaux de réaménagement de la section de la route 223 située dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que cette route est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et qu'un protocole d'entente doit être conclu à cette fin ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de préparer un protocole d'entente à intervenir avec la Ville, déterminant les conditions du partage des coûts et des responsabilités concernant les travaux de réaménagement d'une section de la route 223 qui seront rendus nécessaires par la construction d'un nouveau pont no 9 donnant accès aux îles Sainte-Marie et Sainte-Thérèse.

Que le maire ou le maire suppléant, et le greffier, ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

16 novembre 2009

No 2009-11-0650

Nomination de membres du Conseil municipal au sein de divers comités et / ou corporations ou responsables de dossiers

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la nomination des délégués du Conseil municipal responsables des divers dossiers et / ou services municipaux, ainsi qu'au sein des divers comités et / ou corporations où siègent les membres du Conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu procède, par la présente résolution, à la nomination des délégués du Conseil responsables des divers dossiers et / ou services municipaux, ainsi qu'au sein des divers comités et / ou corporations, le tout selon le document joint et connu comme étant l'annexe « A » de la présente résolution.

Que les résolutions n^{os} 2006-01-0042 et 2007-09-0653 soient abrogées.

Que les nominations de membres du Conseil édictées par les résolutions n^{os} 2007-02-0104, 2007-03-0216, 2007-12-0795, 2008-10-0605, 2008-10-0641 et 2009-06-0348 soient amendées par l'annexe « A » de la présente résolution.

Que toutes dispositions de résolutions antérieures incompatibles avec la présente résolution soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2009-11-0651

Félicitations à monsieur Georges Coulombe

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ À : l'unanimité

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu transmette ses plus sincères félicitations à monsieur Georges Coulombe, lequel a été désigné « Patriote de l'année » par la Société nationale des québécois Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

16 novembre 2009

FINANCES MUNICIPALES

Discours de M. le Maire
sur la situation financière de la Ville
16 novembre 2009

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

L'année 2009 aura été marquante particulièrement par un ralentissement économique, la réalisation de nombreux projets d'infrastructures et l'adoption du plan de conservation des milieux naturels.

Malgré le ralentissement économique, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu fait relativement bien dans le domaine du développement domiciliaire. Cette baisse généralisée a tout de même un impact majeur sur nos revenus et c'est la raison pour laquelle nous sommes très prudents dans la préparation du budget.

La réalisation de projets d'infrastructures était rendue nécessaire en raison de diverses problématiques comme les refoulements d'égouts mais le programme de subventions émanant du retour de la taxe sur l'essence a été un incitatif majeur.

L'adoption de notre plan de conservation des milieux naturels de même que l'adoption du plan d'action environnemental sont aussi des faits marquants de l'année 2009. Tous ces éléments démontrent notre volonté de mieux encadrer notre croissance et améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

La situation financière de la Ville demeure préoccupante avec une baisse des prévisions de revenus qui est en partie causée par le ralentissement économique. C'est la raison pour laquelle nous devons demeurer imaginatifs en intégrant des valeurs qui sont importantes pour tous nos citoyens.

La présentation du rapport sur la situation financière de la Ville est un exercice annuel prévu dans la Loi des Cités et Villes et précède d'au moins quatre semaines l'adoption des prévisions budgétaires pour la prochaine année.

Je vous dresserai donc un tableau sommaire de ce qu'a été notre passé récent, de la situation actuelle à quelques semaines de la fin de l'année et de ce à quoi l'on peut s'attendre pour l'an prochain. Cet exercice nous permet ainsi de faire une bonne rétrospective et bien encadrer notre futur en définissant les objectifs que nous voulons atteindre.

La Loi prévoit aussi que je soumette les salaires de vos élus et que je dépose la liste des principaux contrats que la Ville a

16 novembre 2009

conclus pour l'achat de biens et services au cours de la dernière année.

Comme c'est le cas depuis quelque temps, les membres du Comité des finances se sont rencontrés d'une façon fréquente au cours de la dernière année afin de préparer le budget. En raison de la campagne électorale, nos gestionnaires ont redoublé d'ardeur depuis quelques semaines afin de présenter au nouveau conseil une première ébauche de budget.

En raison du ralentissement économique, vous comprendrez que la préparation du budget se fait actuellement avec une approche basée sur la prudence. L'activité économique a toujours une influence notable sur les finances de la Ville. Comme l'an passé, les droits de mutation sont demeurés stables. Nous savions que cette source de revenus ne serait pas à la hausse.

Tous les postes budgétaires ont été décortiqués pour dégager une marge de manœuvre afin de faire face à des dépenses incontournables. Les membres du Comité des finances ont travaillé à trouver des pistes de solutions possibles afin de rationaliser davantage. Les sujets de discussion furent nombreux : l'évolution de la dette, les coûts des services municipaux, les stratégies de développement et le suivi du programme triennal d'immobilisations.

Il faut prévoir au budget les fonds nécessaires pour continuer notre lutte aux refoulements d'égouts. Bien que nous profitons de certaines subventions, les investissements en infrastructures doivent se financer, en très grande partie, avec les revenus de la taxe foncière. Nous porterons aussi une attention particulière à la réfection de nos rues.

Notre plan d'action environnemental et notre plan de conservation des milieux naturels étant maintenant adoptés, nous devons s'assurer que nous avons les ressources nécessaires pour poser des gestes concrets.

La sécurité de nos citoyens continuera de faire l'objet d'une attention particulière en 2010. Plusieurs citoyens sont toujours préoccupés par cette problématique. Nous avons augmenté nos effectifs policiers et nous sentons déjà les effets positifs. Nous devons aussi travailler à l'amélioration de notre service de transport en commun urbain. Nous devons revoir certains trajets et améliorer le temps d'attente.

Quant à la revitalisation du site de la Singer, c'est un projet évolutif. La clinique médicale est maintenant une réalité et le projet résidentiel débutera très bientôt. Nous suivons ce projet de près afin de maximiser nos investissements des dernières années sur ce site. Par ailleurs, nous travaillerons à l'amélioration des infrastructures sportives. Nous devons régler les problématiques du manque d'heures de glace et de l'absence d'un gymnase adéquat pour l'école de gymnastique.

16 novembre 2009

Vous comprendrez que nous devons augmenter nos revenus pour réaliser ces investissements. Les dernières années ont été relativement bonnes financièrement. Pour l'année 2008, nous avons dégagé un surplus de 2,6 millions de dollars qui est toujours attribuable à une certaine vitalité économique malgré le ralentissement.

Les tableaux ci-joints indiquent quelques détails tirés des états financiers consolidés que le Conseil a adoptés en avril dernier, la rémunération des élus et les indicateurs de gestion. Il est important de préciser que les dépenses de fonctionnement se chiffraient à plus de 102 681 825 \$ alors que les autres activités financières tels les remboursements de la dette et les transferts aux activités d'investissements s'élevaient à 16 465 700 \$. Nous avons pu dégager un surplus au montant de 2 616 454 \$.

Notons que les indicateurs de gestion nous permettent de faire une auto-évaluation et d'améliorer sur une base continue des décisions prises en fonction des services que nous avons choisis d'offrir à nos citoyens.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2008 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 200	
REVENUS	122 312 870 \$
DÉPENSES ET AFFECTATIONS	102 681 825 \$
RÉSULTATS (surplus de l'exercice)	2 616 454 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	6 991 100 \$
SURPLUS NON AFFECTÉ	3 078 680 \$
SURPLUS AFFECTÉ	3 912 420 \$
FONDS DE ROULEMENT	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31-12-08	8 500 000 \$
FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX	
CAPITAL DISPONIBLE AU 31-12-08	382 382 \$
FONDS RÉSERVÉS (Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés)	
MONTANT RÉSERVÉ POUR LE SERVICE DE LA DETTE	136 900 \$
MONTANT NON RÉSERVÉ	588 249 \$
STRUCTURE DE LA DETTE	
ENDETTEMENT LONG TERME	134 520 623 \$
RATIO D'ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	2.07%
SERVICE DE LA DETTE	19 099 691 \$
RATIO SERVICE DE LA DETTE/DÉPENSES TOTALES	17.04%

16 novembre 2009

NOM	SALAIRE 2008	ALLOCATION DÉPENSE	PRIME MAIRE SUPPL.	JETONS DE PRÉSENCE	TOTAL
DOLBEC Gilles	92 943.69 \$	14 240.53 \$			107 184.22 \$
LASNIER Philippe	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
POISSANT Germain	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
POWER Michelle	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
BERTHELOT Yvan	23 236.05 \$	11 618.03 \$	399.98 \$	700.00 \$	36 954.06 \$
LEGRAND, Stéphane	23 236.05 \$	11 618.03 \$		2 300.00 \$	37 154.08 \$
GAUTHIER Michel	23 236.05 \$	11 618.03 \$		2 300.00 \$	37 154.08 \$
MARCOUX Christiane	23 236.05 \$	11 618.03 \$	1 199.94 \$	2 200.00 \$	38 254.02 \$
GAGNON Gaétan	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
FONTAINE Jean	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
SAVARD Marco	23 236.05 \$	11 618.03 \$	1 599.92 \$		36 454.00 \$
CANTIN Robert	23 236.05 \$	11 618.03 \$			34 854.08 \$
LAMOUREUX Jean	23 236.05 \$	11 618.03 \$	1 599.92 \$		36 454.00 \$
TOTAL	371 776.29 \$	153 656.89 \$	4 799.76 \$	8 500.00 \$	538 732.94 \$

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2008

		2008	2007	2006
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	1	3 750 \$	3 066 \$	2 688 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	2	8 797 \$	7 756 \$	8 478 \$
Enlèvement de la neige				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3	6 641 \$	5 828 \$	3 570 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	4	6 641 \$	5 828 \$	3 570 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	5	29 4732	50,5239	35,6389
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	6	6 336 \$	8 114 \$	4 505 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	7	9 326 \$	11 028 \$	7 524 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	8	0,12 \$	0,12 \$	0,12 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	9	0,16 \$	0,15 \$	0,15 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	10	0,15 \$	0,18 \$	0,10 \$

16 novembre 2009

Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	11	0,22 \$	0,25 \$	0,17 \$
---	----	---------	---------	---------

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	12	0,13 \$	0,12 \$	0,11 \$
--	----	---------	---------	---------

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	13	0,24 \$	0,22 \$	0,21 \$
--	----	---------	---------	---------

Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	14	2 203 \$	2 263 \$	2 162 \$
--	----	----------	----------	----------

Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	15	6 681 \$	6 509 \$	6 082 \$
--	----	----------	----------	----------

SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE

Pourcentage du service de la dette	16	17,09 %	16,88 %	18,53 %
------------------------------------	----	---------	---------	---------

Pourcentage d'endettement	17	38,88 %	36,01 %	37,86 %
---------------------------	----	---------	---------	---------

RESSOURCES HUMAINES

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	18	2,02 %	1,64 %	1,23 %
--	----	--------	--------	--------

Effort de formation par employé	19	21,49 h	18,74 h	9,16 h
---------------------------------	----	---------	---------	--------

Durée moyenne des lésions professionnelles	20	98,29 h	167,85 h	177,67 h
--	----	---------	----------	----------

Taux de départs potentiels à la retraite	21	22,37 %	15,92 %	16,89 %
--	----	---------	---------	---------

(a) Dépenses de fonctionnement

(b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement

L'année 2009 se terminera vraisemblablement, si aucune circonstance particulière ne se déclare d'ici le 31 décembre prochain, par un surplus d'environ un million de dollars. Cette situation est due en majeure partie à des revenus non anticipés provoqués par une situation économique et un marché immobilier relativement stable malgré des signes d'essoufflement. Le nombre et la valeur des transactions immobilières sur le territoire influent sur nos revenus autres que les taxes.

Au milieu du mois de novembre, le Service de l'urbanisme nous rapportait près de 400 unités de logement construites depuis le début de l'année 2009, ce qui constitue une baisse par rapport à 2008. Au niveau commercial et industriel, la situation demeure stable. Avec le concours de nos organismes partenaires, nous demeurons « agressifs » sur le marché comme en témoigne nos démarches dans le dossier Seastar. À l'interne, nous avons conclu des ententes avec tous nos groupes d'employés. Il n'y a pas eu de grands changements dans notre organigramme.

Outre le départ du directeur du Service des incendies, qui sera d'ailleurs remplacé, nous avons recruté un directeur du Service des technologies de l'information et un coordonnateur à l'environnement.

16 novembre 2009

À quelques semaines de l'adoption du budget, nous avons amorcé notre réflexion afin de faire des choix judicieux. C'est bien connu, nous devons composer avec des dépenses incompressibles mais Saint-Jean-sur-Richelieu doit continuer de progresser. Nous continuerons de travailler au développement économique et social de notre ville, dans le respect de l'environnement et en gardant comme objectif l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Toutes nos actions doivent être accomplies en assumant une gestion rigoureuse des finances publiques.

À ce stade-ci, je vous annonce, qu'outre l'harmonisation des taxes des anciens secteurs, il y aura une hausse du compte de taxes. Quant au nouveau rôle d'évaluation, nous ajusterons le taux de taxation en conséquence. Étant donné que nous travaillons avec la moyenne de la nouvelle évaluation des propriétés, il y aura une fluctuation sur le compte de taxes selon les secteurs. Cependant, cette fluctuation ne correspond pas à la hausse réelle de la valeur des propriétés.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu jouit toujours d'une position avantageuse comme en témoigne son classement dans un palmarès du journal La Presse. Notre ratio d'endettement est parmi celui qui a le moins progressé et notre impôt foncier demeure dans la moyenne.

De plus, Saint-Jean-sur-Richelieu se classe 13^e au Canada parmi les meilleures villes d'affaires selon un autre palmarès publié dans le Financial Post.

Je tiens à remercier nos employés pour leur détermination, leur persévérance et leur grande flexibilité. Je remercie également les membres du Comité des finances, le personnel du Service des finances et de la Direction générale ainsi que tous les membres du conseil municipal pour leur assiduité et leur bon travail.

Gilles Dolbec
Maire

- - - -

No 2009-11-0652

Dépôt des états financiers comparatifs

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19, concernant le dépôt d'états comparatifs à chaque semestre d'un exercice financier;

16 novembre 2009

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante

Que soit par la présente accepté le dépôt, par le trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009, ainsi que l'état des revenus et dépenses pour la même période de l'exercice financier précédent, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

RESSOURCES HUMAINES

No 2009-11-0653

Signature d'une entente de départ – Employé n° 07004

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et l'employé n° 07004 sont consentants de mettre fin, de gré à gré, au contrat de travail les liant :

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit autorisée la signature d'une entente de départ avec l'employé n° 07004 relativement aux modalités de résiliation du contrat de travail liant la Ville et ce dernier.

Que le directeur général, ou la directrice générale adjointe, soit autorisé à signer cette entente de départ pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que tout autre document requis pour y donner suite.

Que le trésorier soit autorisé à verser le montant requis, selon les modalités convenues à cette entente et ce, à même les crédits disponibles à cette fin.

Que le directeur général soit autorisé à entamer le processus de recrutement d'une personne pour combler le poste occupé par cet employé devenu ainsi vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

16 novembre 2009

No 2009-11-0654

Renouvellement du contrat de service de conciergerie du centre culturel Fernand-Charest et de la bibliothèque Adélarde-Berger pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2007-12-0794, telle que modifiée par la résolution n° 2007-12-0852, le Conseil municipal accordait à la compagnie « Diligence Services d'entretien inc. », le contrat pour les services de conciergerie du centre culturel Fernand-Charest et la bibliothèque Adélarde-Berger;

CONSIDÉRANT que ladite résolution modifiée prévoyait la possibilité de renouveler le contrat pour deux périodes supplémentaires d'un (1) an chacune;

CONSIDÉRANT que ce contrat a effectivement été renouvelé pour l'année 2009 et ce, en vertu de la résolution n° 2008-11-0706;

CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage de la Ville de renouveler à nouveau ce contrat pour l'année 2010;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que soit autorisé le renouvellement du contrat pour les services de conciergerie au centre culturel Fernand-Charest et la bibliothèque Adélarde-Berger à la compagnie « Diligence services d'entretien inc. » pour l'année 2010 pour la somme de 133 309 \$, taxes incluses.

Que le Conseil municipal autorise aux fins de la présente un engagement de crédit au montant de 133 309 \$ taxes incluses à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010 (folios budgétaires 02-795-70-499 et 02-770-10-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2009-11-0655

Arrêt obligatoire – rue Schubert

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle rue a été construite sur le lot 51-443 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean et qu'elle porte la désignation « Schubert » ;

16 novembre 2009

CONSIDÉRANT que cette nouvelle rue débouche sur la rue Ravel et crée ainsi une intersection avec celle-ci ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit autorisée l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Schubert à l'intersection de la rue Ravel.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2009-11-0656

Adoption du projet de règlement n° 0897

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du projet du règlement portant le n° 0897 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction portant le numéro 0653 dans le but d'appliquer les dispositions du Code de construction du Québec aux résidences supervisées d'au plus 10 personnes », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0657

Adoption du projet de règlement n° 0898

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du projet du règlement portant le n° 0898 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les plans de la plaine inondable en conformité du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

16 novembre 2009

No 2009-11-0658

Remplacement d'un représentant du Conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue de l'élection du 1^{er} novembre dernier, il y a lieu d'apporter une modification à la composition du Comité consultatif d'urbanisme ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que le sous-paragraphe a) du paragraphe 1) du 1^{er} alinéa de la résolution n^o 2008-12-0793 soit modifié par le remplacement de « Monsieur Michel Gauthier » par « Monsieur Alain Laplante ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0659

Remplacement d'un représentant du Conseil municipal au Comité sur les demandes de démolition

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue de l'élection du 1^{er} novembre dernier, il y a lieu d'apporter une modification à la composition du Comité sur les demandes de démolition ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que le 1^{er} alinéa de la résolution n^o 2009-07-0419 soit modifié par le remplacement de « Michel Gauthier » par « Alain Laplante ».

Que cette résolution soit modifiée par la suppression du 2^e alinéa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2009-11-0660

Opposition au projet d'installation de tours de télécommunications par la compagnie Rogers Communications inc.

CONSIDÉRANT que le 22 septembre dernier, dans le cadre du processus d'approbation prévu dans la politique d'Industrie Canada, « Rogers Communications inc. » a déposé

16 novembre 2009

un document confirmant son intention d'installer quatre (4) tours de télécommunications sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'installation d'antennes de télécommunications sur les terrains situés au 132 A, rue Jean-Talon, 4, chemin Grand-Bernier Sud, 320, rue Jacques-Cartier Sud et 715, boulevard d'Iberville;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, les antennes de télécommunications sont permises sur l'ensemble du territoire mais que leur installation est assujettie au respect des objectifs et critères établis au règlement n° 0657 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que « Rogers Communications inc. » n'a pas suivi la procédure d'usage conditionnel édictée par ce règlement;

CONSIDÉRANT que les tours proposées seraient implantées à une distance approximative de 11, 17, 33 et 61 mètres de terrains à usage résidentiel et à 90 mètres d'une école primaire, venant ainsi à l'encontre des critères dudit règlement n° 0657, lesquels édictent que de tels équipement doivent être implantés à des endroits ayant des impacts moindres sur les milieux résidentiels;

CONSIDÉRANT que l'implantation de tours de télécommunications sur les sites proposés par « Rogers Communications inc. » est incompatible avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT qu'en regard de ce projet, la Ville n'a reçu aucune demande officielle et complète d'approbation d'un usage conditionnel tel que requis par le règlement n° 0657;

CONSIDÉRANT qu'il ressort d'une analyse préliminaire des sites proposés par « Rogers Communications inc. » que ceux-ci ne respectent pas les objectifs et critères édictés au règlement n° 0657 et que des sites de moindre impact situés ailleurs sur le territoire de la Ville seraient disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT que « Rogers Communications inc. » a été informé de l'existence de sites de moindre impact mais qu'il n'en a pas tenu compte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'interroger sur l'impact que l'installation de tours de télécommunications à proximité de terrains d'usages résidentiels et institutionnels peut avoir sur la santé de la population;

CONSIDÉRANT que « Rogers Communications inc. » n'a démontré aucune impossibilité technique à utiliser des structures ou bâtiments existants pour supporter les équipements qu'il se propose d'installer;

16 novembre 2009

CONSIDÉRANT qu'en transmettant un avis à tous les propriétaires d'immeuble situé dans un rayon équivalent à trois (3) fois la hauteur des tours proposées, « Rogers Communications inc. » a entrepris les procédures de consultation prévues à la Politique d'Industrie Canada et ce, sans tenir compte des préoccupations et suggestions exprimées par la Ville.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception de cet avis, de nombreux citoyens ont manifesté leur désaccord avec ce projet;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu manifeste, auprès d'Industrie Canada, son opposition au projet de « Rogers Communications inc. » de procéder à l'installation de quatre (4) tours de télécommunications sur les terrains situés au 132 A, rue Jean-Talon, 4, chemin Grand-Bernier Sud, 320, rue Jacques-Cartier Sud et 715, boulevard d'Iberville.

Que copie de la présente résolution soit transmise à « Rogers Communications inc. », à Industrie Canada de même qu'au député fédéral du comté de Saint-Jean, monsieur Claude Bachand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2009-11-0661

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0897

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0897 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction portant le numéro 0653 dans le but d'appliquer les dispositions du Code de construction du Québec aux résidences supervisées d'au plus 10 personnes », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 novembre 2009.

- - - -

No 2009-11-0662

16 novembre 2009

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0898

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0898 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les plans de la plaine inondable en conformité du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 novembre 2009.

-- -- -- --

COMMUNICATIONS

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET NO 177

Lettres reçues de :

- 1) Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, approbation de notre règlement n° 0879 concernant l'imposition de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 2) Ministère des Transports du Québec, concernant notre demande d'installation de panneaux d'arrêt sur le chemin Grand-Bernier Nord à l'intersection de la rue Brault, le ministère nous informe que sa position demeure la même que celle transmise le 13 mars 2008.
- 3) Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation des règlements suivants :

Règlement n° 0883

« Règlement autorisant la réalisation de différents travaux de réfection relatifs au traitement des eaux potables et usées, décrétant une dépense n'excédant pas 277 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Règlement n° 0887

« Règlement de coûts excédentaires relatifs à la réalisation de travaux de décontamination des sols situés sur le site de l'ancien complexe « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 603 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16 novembre 2009

Règlement n° 0876

« Règlement autorisant des travaux de réfection de certaines infrastructures municipales pour une section des rues Latour et Labrèche, décrétant une dépense n'excédant pas 1 685 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Règlement n° 0877

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de décontamination et d'aménagement du stationnement municipal P-22 situé sur la rue Richelieu décrétant une dépense n'excédant pas 1 360 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 4) M. Robert VERRET, directeur de la « Société d'habitation du Québec » - approuve le programme complémentaire de notre municipalité (règlements n^{os} 0758 et 0895)
- 5) Éco-Train Saint-Jean-sur-Richelieu, dépôt d'une résolution portant sur la faisabilité technique et financière du projet d'un train entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Montréal, accompagnée d'une pétition signée par plus de 2 000 personnes.

Réclamations reçues de :

- I) Bell, pour bris à une installation téléphonique au 1015, rue Bellerive, le ou vers le 16 septembre 2009.
- II) La Capitale, assurances générales, pour son client monsieur Bernard Thériault, 328, rue des Hérons, refoulement d'égout.
- III) M. Denis PELLETIER – réclamation pour bris à sa voiture causé par un fil de fer sur la rue Champlain

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Monsieur Jean Lamoureux, chef du parti Action civique, fait part de ses recommandations au Conseil dans la préparation et l'adoption du budget 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisation 2010 - 2011 - 2012. Un document est déposé à cet égard.

16 novembre 2009

- Monsieur Tarik Brahmi, demeurant sur la rue Victor-Hugo, propose la mise en ligne, sur le site Internet de la Ville, de certaines informations relatives à la dette de la Ville.
- Madame Ginette Lachance, demeurant sur la rue Beauséjour, demande à la Ville d'intervenir avec plus de rigueur auprès du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu afin de trouver une solution au problème de stationnement qui perdure dans ce secteur depuis de nombreuses années et causé par l'insuffisance du nombre de cases de stationnement sur les terrains du Cégep .
- Monsieur Carlo Cantave, demeurant sur la rue France, dénonce les agissements des policiers qui étaient affectés à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot lors du vote par anticipation et qui, à son avis, ont agi de façon discriminatoire à son égard.

Monsieur Cantave discute également du futur complexe jeunesse et du feu de circulation à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue MacDonald.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL AU PUBLIC

- Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le maire Gilles Dolbec, madame la conseillère Christiane Marcoux ainsi que messieurs les conseillers Justin Bessette, Gaetan Gagnon et Germain Poissant déposent des déclarations d'intérêts pécuniaires.
- Monsieur le conseiller Justin Bessette soutient qu'afin de diminuer la problématique du stationnement autour du Cégep, la Ville se doit d'améliorer son service de transport en commun de manière à répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants.
- Monsieur le conseiller Robert Cantin se dit désolé de l'incident soulevé par monsieur Cantave au site du vote par anticipation et invite les responsables concernés de la Ville de faire la lumière sur cette affaire.

D'autre part, Monsieur Cantin considère que la Ville doit prendre le leadership dans le dossier du complexe sportif.

Enfin, monsieur Cantin dit souhaiter que le programme triennal des dépenses en immobilisation soit adopté avant les Fêtes et que les priorités, au niveau des travaux de réfection du pavage, soient rapidement établies.

16 novembre 2009

- Monsieur le conseiller Alain Paradis suggère d'encourager le covoiturage et l'utilisation du transport en commun comme solution à la problématique du stationnement autour du Cégep. Soulevant le taux élevé de décrochage scolaire présent dans la région, monsieur Paradis soutient que les gestes posés par la Ville ne doivent surtout pas décourager la fréquentation scolaire.
- Monsieur le conseiller Stéphane Legrand trouve regrettable la position du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu face à la proposition de la Ville d'offrir un terrain inutilisé de l'aéroport municipal pour y aménager une aire de stationnement à l'intention des étudiants. Monsieur Legrand souhaite une meilleure collaboration de la part des autorités du Cégep afin de trouver une solution aux problèmes.
- Monsieur le conseiller Jean Fontaine se dit satisfait de la résolution adoptée par le Conseil municipal relativement au projet d'implantation de tours de télécommunications. Monsieur Fontaine soutient que le promoteur se doit d'implanter ces tours à des endroits beaucoup plus appropriés que ceux proposés.
- Monsieur le conseiller Philippe Lasnier remercie les membres de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu et de la Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu pour leur collaboration durant toute la période durant laquelle il a siégé au sein de ces organismes.

D'autre part, monsieur Lasnier entérine les propos tenus par monsieur Legrand en regard du projet d'implantation des tours de télécommunication et trouve regrettable la façon dont Rogers Communication a traité cette affaire jusqu'à maintenant.

- Monsieur le conseiller Alain Laplante se dit satisfait des comités auxquels il a été nommé et remercie ses collègues du Conseil municipal pour la confiance qu'ils lui ont témoignée par ces nominations.

D'autre part, monsieur Laplante se dit confiant de voir une diminution de la vitesse des véhicules dans les différents secteurs de la Ville.

- Madame la conseillère Christiane Marcoux mentionne que les propriétaires du parc de maisons mobiles Rémillard ont enfin obtenu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue de la réalisation de travaux qui permettront la levée de l'avis d'ébullition qui est en cours dans ce secteur depuis le printemps 2008.
- Monsieur le conseiller Marco Savard mentionne que l'établissement d'un centre de vaccination dans un édifice de la

16 novembre 2009

rue des Échevins amène un important trafic inhabituel dans ce secteur résidentiel. Il invite les personnes à faire preuve de civisme afin de diminuer les inconvénients occasionnés par la présence de cet établissement.

- Monsieur le conseiller Yvan Berthelot accueille positivement les recommandations formulées par le parti Action civique à l'égard de l'élaboration du budget 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisation 2010-2011-2012.

D'autre part, monsieur Berthelot remercie ses collègues pour sa nomination à titre de maire-suppléant pour la prochaine année.

- Monsieur le maire Gilles Dolbec fait mention des nominations qu'il a faites au sein du Comité exécutif. Il félicite d'autre part tant les personnes nouvellement élues que celles qui ont été réélues lors des dernières élections. Enfin, monsieur Dolbec remercie pour leur support et collaboration tous ceux qui n'ont pas été réélus et qui ont quitté le Conseil municipal.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2009-11-0663

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 21 h 35

Greffier

Maire